

En guise de conclusion

Jean-Louis Genard

Il est toujours périlleux d'assumer la tâche de clôturer une telle journée en rendant compte sérieusement de la diversité des multiples contributions qui l'ont faite.

1. PREMIÈRE RÉACTION

La première portera simplement sur la richesse des interventions. En particulier sur leur capacité à baliser les diverses dimensions temporelles de la question paysagère. Nous avons ainsi navigué entre des exposés ancrant notre formation dans une histoire qui nous apprenait notamment à quel point notre pays fut à certains moments pionnier dans le domaine du paysagisme (J. De Gryse, J. Roggemans, M.F. Degembes, I. Lund, etc.) ; des exposés nous confrontant à notre présent, notamment aux impératifs politiques, souvent internationaux, qui encadrent désormais les pratiques paysagères (D. Sarlet) ou encore à la place que peut prendre le paysage au cœur de l'action politique (P. Bourque) ; sans oublier les exposés qui nous projetaient vers notre avenir et vers les horizons éthiques, politiques, techniques et esthétiques qu'exigeait un paysagisme prospectif (M. Clignez, I. Lund, Ph. Nys). Que nous ayons un passé, que nous soyons confrontés aux contraintes du présent, et que se précisent des enjeux essentiels qui dessinent les contours de nos engagements pour un avenir meilleur, voilà qui est susceptible de nous conforter dans la pertinence d'un investissement dans une formation qui n'allait nullement de soi, au départ du moins. Pertinence à l'égard de la richesse et de la complexité du thème paysager, comme nous en a convaincu Ph. Nys en le rapportant à une herméneutique historique susceptible de dévoiler les pièges d'une approche aujourd'hui trop souvent marquée par le triomphe de la technique. Pertinence à l'égard de l'urgence politique comme l'ont illustré de nombreux exposés qui rappelaient les nécessités de développement durable (D. Belayew, M. Clignez, Cl. Feltz). Pertinence à l'égard de l'importance des enjeux sociaux dont nous apportait la preuve P. Bourque lorsqu'il montrait, expérience de maire de Montréal à l'appui, comment la question du paysage pouvait aussi être celle de l'intégration sociale, d'un mieux-vivre partagé et d'un habiter de meilleure qualité. Pertinence enfin, ce qui n'est pas rien pour une formation naissante, au regard de la variété des débouchés possibles, ce dont nous ont convaincu plusieurs exposés venant de praticiens (Ch. Sommeiller).

2. SECONDE RÉACTION

La seconde réaction portera plutôt sur la nature des questions que soulève la mise sur pied d'une formation en architecture du paysage et que rappelle ce colloque.

Avant tout, on peut se réjouir du constat de la capacité de trois institutions aux statuts très différents, de travailler ensemble. La création de la licence en architecture du paysage est le résultat de la collaboration d'une haute école, la Haute École Charlemagne, d'une institution universitaire, la Faculté agronomique de Gembloux et d'un Institut d'architecture, la Cambre. Je profiterai d'ailleurs de l'opportunité qui m'est donnée de clôturer cette journée pour regretter que le pouvoir politique ait cru bon de confier la gestion de la formation à l'un des partenaires, faisant des deux autres des collaborateurs de seconde zone. Peut-être est-ce cette inégalité de traitement imposée dans un projet qui aurait dû être porté à parts égales par les trois partenaires qui compromet aujourd'hui le plus directement sa qualité comme d'ailleurs son avenir.

Cela dit, le déroulement et la structure du colloque attestent à la fois de l'intérêt de conjuguer les compétences de chacun et des difficultés inhérentes à ce genre de collaboration. La question du paysage se situe à l'intersection de disciplines nombreuses qui ont chacune acquis leurs spécificités et leurs lettres de noblesse, qui chacune ont patiemment construit leurs paradigmes. Le savoir du paysagiste, comme celui de l'architecte d'ailleurs, se doit d'être de l'ordre de la synthèse alors que son environnement théorique est plutôt celui de la dispersion de savoirs spécialisés et que sa formation est marquée, habitude dont les pays de culture latine ont du mal à se départir, par la juxtaposition d'enseignements disciplinaires. La structure même du colloque, où les différentes spécialités avaient chacune à faire valoir leur point de vue, me convainc, s'il en était encore besoin, de l'enjeu que constitue la nécessité de produire une compétence transversale, synthétique, en particulier de mettre au service de la forme paysagère les compétences techniques nécessaires, tout en assumant les engagements éthiques et politiques à la hauteur des exigences de notre temps.

Si ce colloque a mis en évidence la multiplicité des points de vue qui peuvent être adoptés sur le paysage, il rappelle opportunément aussi à quel point la création de cette formation en architecture paysagère a été et

est encore un défi, non seulement organisationnel, mais aussi pédagogique et théorique. Compétent techniquement, le paysagiste se doit d'être éveillé culturellement, soucieux des conséquences sociales de ses engagements, tout en demeurant capable de créativité artistique. Somme toute cumule-t-il en lui les trois grands modèles d'individualité qu'a générés la modernité : le technicien-scientifique-gestionnaire dont on trouverait le modèle chez un auteur comme Saint-Simon, l'artiste dont le théoricien fut sans doute Nietzsche et le citoyen dont Rousseau nous a offert les traits dans le Contrat social, mais dont l'engagement se décline aujourd'hui en termes de participation citoyenne et de développement durable.

Les différents exposés, en particulier ceux des praticiens de la discipline, P. Bourque et M. Craquelin notamment, nous ont aussi appris à quel point, au delà de l'exigence de transdisciplinarité, s'imposait aujourd'hui, ne fût-ce qu'en raison de l'extension exponentielle des savoirs, la nécessité du travail en équipe. Qu'on le veuille ou non, le travail du paysagiste s'inscrit dans ce qu'on doit bien appeler une co-production de l'espace. Même si notre monde médiatique préfère, vedettariat oblige, se focaliser sur l'une ou l'autre célébrité, le travail d'équipe est maintenant la règle. Et cela aussi interroge nos habitudes pédagogiques encore trop exclusivement centrées sur le travail individuel, sur la crainte que, dans le travail de groupe, chacun ne soit pas évalué à sa juste mesure. Nous devons nous demander comment former nos étudiants au travail en équipe, comment leur apprendre à s'ouvrir aux autres compétences, ou, plus encore à éveiller et à reconnaître les compétences de ceux qui seront les « usagers » des paysages au cœur desquels interviendra le paysagiste. Nous vivons en effet la situation paradoxale où le fossé entre les savoirs spécialisés tend à se creuser alors même que l'impératif de leur communication mutuelle s'impose toujours davantage, mais nous entrons aussi dans un monde où, de plus en plus, il conviendra de pouvoir mobiliser ces savoirs empiriques que possèdent ceux qui, simplement, vivent les paysages. Comme c'est le cas de l'urbanisme depuis quelque temps déjà, le paysagisme a à se construire comme une pratique participative.

La qualité des interventions, comme la description des pratiques attirent également l'attention sur le développement et la nécessité de penser le paysagisme moins comme un acte technique ou une pratique gestionnaire, aussi compétente soit-elle, que comme une pratique réflexive. Les interventions de I. Lund ou de Ph. Nys notamment nous ont rappelé opportunément à quel point être paysagiste aujourd'hui, c'est bien moins gérer l'espace que lui donner sens. L'homme habite le paysage. Celui-ci est le cadre de son existence. Familier, inquiétant, grandiose, le paysage est porteur

de sens. Travailler dans le milieu des significations suppose aujourd'hui précisément, ce que nous appelons réflexivité. Dans notre monde désenchanté, le sens ne nous est plus donné par une quelconque révélation, il ne se réduit plus à ce que nous lèguent la tradition ou l'histoire : il ne peut se dire, se penser, s'enrichir que dans la communication, l'échange des idées, le conflit des opinions. Donner du sens aux interventions paysagères aujourd'hui exige, l'exemple montréalais le montrait avec force, de refaire du paysage une question publique, pour ne pas dire politique.

C'est aussi pour cette raison que j'entends me réjouir de la présence à ce colloque de représentants des pouvoirs publics. Une simple comparaison avec nos proches voisins nous convaincrat du retard de la Belgique francophone en termes de politique paysagère. Les Pays-Bas, bien sûr, où le paysage n'a cessé d'être une question éminemment politique, que ce soit au travers de la volonté de gagner du territoire sur la mer ou en raison des avancées de la concentration démographique ; mais aussi l'Allemagne où la reconversion des territoires industriels s'est depuis longtemps pensée sous l'angle du paysage ; ou encore la France, où les législations paysagères n'ont pas attendu les directives européennes pour se mettre en place. On ne peut donc que saluer les intentions des pouvoirs publics de la région wallonne, représentée ici par Mme Sarlet, de se préoccuper de ce qui a été un des laissés pour compte de l'action publique. On peut le lire comme le signe que le paysage, de fait, redevient un enjeu politique. Là, toutefois, s'ouvre la question de savoir qui, somme toute, est autorisé à dire, à prescrire le paysage. Comment va s'opérer ce travail sur le paysage, quels vont en être les acteurs ? Les administrations régionales ou communales dont on connaît les déficits de formation, les techniciens du paysage, les historiens de l'art qui ne manqueront pas de peupler les commissions de préservation, les associations qui se trouveront confrontées au piège du « nimby », les usagers, les agriculteurs qui en sont aussi bien les gardiens que les consommateurs ou les destructeurs, les investisseurs, les promoteurs du tourisme pour lesquels paysage rime trop souvent avec rentabilité. Comment les pouvoirs publics envisageront-ils leur rôle ? Et quels seront les moyens de cette politique ?

Je profiterai de la responsabilité qui m'est ici donnée de conclure ce colloque pour évoquer rapidement quelques pièges que devrait pouvoir éviter cette politique paysagère, des pièges par rapport auxquels nous devrions également mettre en garde nos étudiants. Je les cite dans le désordre :

Celui de la technicisation tout d'abord. Je l'ai déjà évoqué. Il est inhérent à une culture toujours plus dominée par la technique, dans laquelle les pouvoirs publics s'en remettent de plus en plus volontiers

aux multiples experts qui peuplent aujourd'hui son environnement immédiat. Comme je l'ai déjà répété, la compétence technique est une des composantes essentielles du métier, mais pour être réellement à la hauteur de ce que nous pouvons légitimement attendre d'un paysagiste, il faut que ces compétences puissent se mettre au service des nécessaires engagements éthiques et sociaux comme d'ailleurs de la créativité artistique.

Celui de sa patrimonialisation aussi. Nous sommes aujourd'hui confrontés, dans les disciplines de l'espace, à ce que HP. Jeudy a appelé l'obsession patrimoniale, une sorte de sacralisation du passé qui nous conduit à des stratégies de préservation quelquefois délirantes, comme si le passé avait valeur en soi. Lorsque la protection du patrimoine prend ces formes obsessionnelles, elle en vient bien entendu à développer une crainte absurde de la nouveauté, à brider la créativité, dans un environnement qui, faut-il le dire, laisse peu de place aux espaces vierges. On sait ce qu'a pu donner, ce qu'est en train de donner ailleurs le patrimonialisme : la disneyfication des centres urbains, le façadisme, ou, à Bruxelles notamment, l'idéologie de la reconstruction dont on connaît quelques réalisations caricaturales. On sait de manière générale la place prise par l'idéologie patrimoniale au sein des Régions wallonne et bruxelloise, comme on sait la place que tendent à prendre les historiens de l'art et les recherches historiques dès lors que se développe chez nous une politique du territoire. Reste à espérer que les politiques paysagères ne souffrent pas d'une simple extension au paysage de ces cadrages rétrospectifs et passéistes qui ont montré leurs limites au niveau de l'architecture ou de la ville, et que nous puissions envisager une véritable politique prospective du paysage, ouverte à la nouveauté et non pas pétrifiée dans des formes passées qu'il s'agirait de sacraliser, éventuellement de remettre à jour.

Celui de sa juridicisation également. On sait la propension des pouvoirs publics lorsqu'ils investissent un champ de préoccupations à produire une inflation réglementaire qui, souvent, en vient à interdire la créativité, à semer d'embûches le parcours des projets innovants et, finalement, à rapporter les pratiques dominantes à une sorte de juste milieu ainsi qu'à privilégier des acteurs qui font de l'ajustement aux règles leur credo, au prix, bien souvent, du sacrifice de l'intérêt de leurs réalisations. Écoutons ici la réaction de P. Bourque qui nous disait à quel point les remarquables réalisations qu'il a pu faire aboutir à Montréal auraient été impossibles dans un contexte de juridicisation et de surcharge réglementaire. Pour encadrer les pratiques, sans doute vaut-il mieux privilégier un cadrage administratif léger mais assorti d'une formation culturelle solide de fonctionnaires éclairés. Jouer sur

la formation et la culture autant, voire plutôt, que sur le droit, tel pourrait être le défi des années à venir, dans lequel une formation en architecture du paysage pourrait jouer un rôle éminent en organisant une filière orientée vers les métiers du public qui sont souvent trop dépréciés dans des champs où prévaut encore le seul modèle du praticien indépendant et de la profession libérale.

Celui de son instrumentalisation ensuite. Le paysagiste n'y est actuellement nullement à l'abri, lui qui, trop souvent aujourd'hui, est appelé à la rescousse pour sauver des projets urbanistiques ou architecturaux médiocres. Métier à part entière, le paysagisme ne peut s'assimiler à un travail de « décoration », d'enjolivement des dessertes autoroutières ou des échangeurs, d'aménagement des espaces publics de cités sociales que l'on a oublié de réfléchir. Le paysagisme est un métier à part entière dont les interventions méritent une intégration dès les premières phases des projets.

Celui, aussi, de la personnalisation et du vedettariat de la créativité auxquels succombent volontiers ceux qui préfèrent laisser leur nom, marquer de leur empreinte personnelle le territoire, plutôt que d'assumer la modestie qu'imposent le contexte et les conditions de leurs interventions.

Celui de l'administro-centrisme ou du pilotage vertical. Comme je le suggérais précédemment, il faudra que cette politique paysagère soit à la hauteur des attentes politiques contemporaines, en particulier celle de la participation citoyenne ou de ce qu'on nomme de plus en plus couramment maintenant la gouvernance. Domaine dans lequel, je le répète, la Belgique francophone est fort en retard, notamment par rapport à la France, en particulier au niveau de ce qu'on appelle là-bas les « marchés de définition », dispositifs de réflexion collective d'où peut précisément émerger un sens pour les espaces où intervenir. La politique paysagère aura à inventer ses méthodes et ses lieux de mise en dialogue de multiples acteurs qui, ensemble, feront le paysage.

Pour éviter ces pièges, pour produire une politique paysagère à la hauteur des exigences contemporaines, le dialogue avec les professionnels et les créateurs du paysage, la confiance en leur capacité créatrice sont essentiels. Qu'une place importante soit donnée aux artistes, aux architectes, etc., bref aux créateurs, dans les dispositifs mis en place pour encadrer les politiques publiques (CPDT, etc.) en serait un signe de bon augure. C'est la condition pour que, dans quelques années, nous ne devions pas produire un livre blanc sur la situation paysagère en communauté française, comme nous avons dû le faire pour l'architecture récemment.

Je terminerai cette conclusion par une dernière considération sur l'opportunité que devrait pouvoir dégager le développement d'une politique paysagère plus appuyée. C'est que la référence politique au paysage annonce peut-être aussi une autre perspective sur le territoire dans son ensemble. Plusieurs orateurs ont attiré l'attention sur le fait que le paysage était somme toute de moins en moins lié à des objets (les sites naturels) mais s'attachait plutôt à un type de regard porté sur des objets pouvant par ailleurs varier considérablement. C'est à ce titre que l'on entend de plus en plus couramment parler de « paysage urbain ». Peut-être l'intérêt porté actuellement à la question du paysage, annonce-t-il, un moment de « reglobalisation » du regard par rapport à la tendance de la parcellisation des interventions, à la réduction des échelles de celles-ci ou encore à la fragmentation des compétences. Autrement dit, la référence au paysage peut peut-être créer un espace, un point d'appui pour repenser

de manière globalisée le développement territorial, comme cela se fait au niveau régional en France. Cela suppose une action publique qui ne demeure pas rivée aux procédures héritées du passé, une réflexion sur la planification territoriale et ses outils (PRD, etc.). Dans ce mouvement, la référence au paysage nous promet peut-être aussi un retour de l'imaginaire et de la poésie là où l'urbanisme s'est fait trop souvent technicien.

Je finirai par un espoir : que les paysagistes que nous commençons à « mettre sur le marché » puissent trouver un travail à la hauteur de ce qu'ils ont appris. Que les pouvoirs publics leur offrent la possibilité de concilier ce qui est au cœur de leur formation, compétence technique, engagement social, ambition prospective et créativité artistique. Les exemples historiques ou récents rapportés lors de ce colloque nous ont montré que les expériences qui resteront seront celles qui seront arrivées à concilier cela.